



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## contrats nouvelle embauche

Question au Gouvernement n° 2574

### Texte de la question

#### CONTRAT NOUVELLES EMBAUCHES

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Anne Montchamp. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), depuis de nombreuses semaines, nous entendons, sur certains de nos bancs, une série de contrevérités sur l'emploi, parfois émaillées de quelques propositions idéologiques.

Or, en matière d'emploi, notre pays se trouve confronté à trois paradoxes.

Le premier est que le chômage touche plus de 2,5 millions de nos compatriotes, alors que 300 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues, notamment dans des secteurs, comme le BTP, où les attentes sont très fortes.

Deuxième paradoxe, plus grave encore : bien que la croissance de notre population active ralentisse fortement, 20 % des jeunes restent durablement à l'écart de l'emploi.

Troisième et dernier paradoxe : notre droit du travail est sans doute l'un des plus protecteurs en Europe et pourtant, nos compatriotes éprouvent un fort sentiment de précarité. Ce sentiment est légitime, mais l'utiliser comme une arme politicienne est détestable et ne fait que l'accroître ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

De façon réaliste et courageuse, le Gouvernement a mis l'emploi et la lutte contre le chômage au coeur de ses priorités en prenant une série de mesures : accompagnement personnalisé des chômeurs, valorisation du retour à l'emploi ou mise en place du chèque emploi service universel. Les choses avancent.

L'une de ces mesures, le contrat nouvelles embauches, a été particulièrement appréciée des très petites entreprises. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) Celles-ci y ont en effet vu l'occasion de reprendre leur programme d'embauches qui stagnait depuis plusieurs mois.

Pouvez-vous donc informer notre assemblée, monsieur le ministre délégué, sur les derniers chiffres de l'utilisation du CNE par les petites entreprises ? Ces chiffres sont en effet fondamentaux pour éclairer nos débats, en particulier celui sur l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. M. Larcher a répondu à ma place, je réponds pour M. Larcher : quelle meilleure réponse donner à Mme Robin-Rodrigo ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà qui prouve que la solidarité du pôle social et du Gouvernement est totale ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Dégonflé !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Comme vous le savez, madame Montchamp, ceux qui n'ont rien à dire doivent bien inventer des manoeuvres ou simplement distiller du doute !

En vérité, il faut à la fois débloquer les freins à l'emploi et améliorer la sécurisation des parcours professionnels.

L'un n'est pas concevable sans l'autre.

M. Patrick Lemasle. Dites ce que vous pensez !

Mme la présidente. M. Lemasle, je vous en prie.

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. C'est cet équilibre que le Gouvernement cherche sur le CNE,...

M. Augustin Bonrepaux. Et sur le CPE ?

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. ...qui représente de 10 à 12 % des contrats de travail - soit environ 330 000 - signés par les toutes petites entreprises. On sait que, sans le CNE, plus d'un tiers de ces dernières n'auraient pas recruté.

M. Christian Bataille. Mais si !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Tout salarié bénéficiaire du CNE serait par ailleurs aujourd'hui sans emploi.

Que ce soit pour le licenciement économique, avec la convention de reclassement personnalisé, le développement de l'apprentissage ou la professionnalisation, l'objectif est bien de desserrer les freins à l'emploi. Néanmoins, dans le même temps, on n'a jamais autant sécurisé le parcours professionnel que sous ce gouvernement et cette majorité ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Augustin Bonrepaux. menteur !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Anne Montchamp](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2574

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mars 2006